

NUMÉRO SPÉCIAL

Assemblée générale de la FDC67

Pages 4 à 22

*Pour toujours mieux vous accueillir,
fini les «nids de poules» l'accès
à la FDC fait peau neuve*



FORMULA AUTOMOBILES

À 10 MN DE STRASBOURG



**PORSCHE
911 TYPE 996
TURBO X50**
2002, 95 000 km
65 900 €



**FERRARI
CALIFORNIA**
2009, 68 400 km
99 900 €



**FERRARI
456 M GTA**
1998, 61 720 km
65 900 €



**FORD
MUSTANG
V8 Convertible BVA**
2016, 80 km
58 900 €



**FERRARI
458 ITALIA**
2013, 20 500 km
168 800 €



**PORSCHE
CAYENNE
(958) S**
2011, 58 000 km
49 900 €



**CHEVROLET
CORVETTE CABRIOLET
C6 6.2 V8**
2008, 13 400 km,
44 900 €



**LAND ROVER
Range Rover Sport
TDV8**
2010, 42 000 km
43 900 €



**MASERATI
GranTurismo 4.7 S
BVR6**
2010, 40 000 km
71 500 €



**PORSCHE
911 TYPE 997
4S BVM6 Cabriolet**
2007, 79 880 km
54 450 €

www.formula-automobiles.com **03 88 14 14 44**

PDA Région de Brumath - 1 rue de Londres - 67670 MOMMENHEIM - contact@formula-automobiles.com

Reilgo - www.reilgo.fr - 05/2016 - RC 434 661 146

Frankonia, votre partenaire privilégié pour la chasse



ECONOMISEZ
€ 40,00
€ 49,95
€ 89,95

- Loden de qualité
- Grandes poches
- Avec poche anti-sang

Sac à dos de luxe PARFORCE en loden

Sac à dos de luxe en loden, très silencieux. Modèle traditionnel en loden de belle qualité (80% laine vierge, 20% polyamide) avec boutons navette silencieux en bois – aucun bruit de cliquetis. Brides réglables avec boucle recouverte en cuir aux épaules – réduction optimale du bruit et protection efficace de l'arme. 2 poches latérales env. 30x12 cm. Poche devant env. 26x24 cm. Dimensions tot. 55x60 cm. Avec poche anti-sang amovible.

No. 187434 ~~89,95~~ 49,95 €

Vente par correspondance

Téléphone 03 89 83 25 50
Téléfax 03 89 83 25 59

E-mail : mail@frankonia.fr
Internet : frankonia.fr

Vente dans nos magasins Frankonia :

18, rue du Château,
68190 Ensisheim
Téléphone 03 89 81 02 08

4, rue Transversale C
67550 Vendenheim
Téléphone 03 90 20 34 50



ECONOMISEZ
€ 4,00
€ 25,95
€ 29,95

3M PELTOR

Casque anti bruit Bull's Eye

Partie inférieure de coque biseautée pour un passage plus facile de la crosse, poids léger, profil mince – idéal pour les tireurs. Une performance optimale d'isolation, confort élevé. Poids 285 g.

No. 150024, vert ~~29,95~~ 25,95 €
No. 150025, rouge ~~29,95~~ 25,95 €
No. 150026, noir ~~29,95~~ 25,95 €



**Une protection
professionnelle
pour votre ouïe**

FRANKONIA

frankonia.fr





Béatrice Roecker
Responsable
du service administratif
03 88 79 83 85



Camille Ferrer
Comptabilité



Hugui Boquel
Secrétariat



**Alexandra
Barthel-Dick**
Secrétariat



Patrick Jung
Responsable
du service technique
06 80 74 70 39



Nicolas Braconnier
Technicien chef
06 80 74 71 61



Romain Weinum
Agent technique

Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Espace Chasse et Nature • Chemin de Strasbourg • 67170 Geudertheim • **Tél. 03 88 79 12 77** • Fax: 03 88 79 33 22 • Courriel: fdc67@fdc67.fr • Internet: www.fdc67.fr
Horaires de réception et accueil téléphonique: **du mardi au vendredi de 10h à 16h** sans interruption

Cordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N - Longitude 7° 45' 35.00 E - ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

S O M M A I R E

Assemblée générale FDC67	4-22
- Rapport moral	4-8
- Compte-rendu de gestion	8-11
- Intervention Mme Wolfhugel	12-13
- Intervention M. d'Issernio	13-15
- Activités FARB	15
- Retraite de Mme Roecker	16-17
- Commission Grand Gibier	18
- Commission Petit Gibier	18-19
- Médaillés 2016	19-20
- Vote des résolutions	20
- Résultat des élections	21
- Associations spécialisées	21-22
Cernes de cements	22
Santé publique	23
Compte-rendu	24
Dégâts de sangliers	26
Réintroduction du lynx	27
Brèves	28
Enquête	29
Petites annonces	30



Infos'Chasse 67
vous est distribué gratuitement
six fois par an grâce notamment au soutien
de tous les annonceurs.

Merci de les privilégier lors de vos achats.

E D I T O R I A L

L'image des chasseurs

D'après les sondages, les chasseurs ont la chance d'avoir une bonne image auprès du grand-public, notamment dans les campagnes. Alors ne laissons pas quelques individus qui ne respectent rien ternir cette notoriété. Il est inadmissible et intolérable que certaines personnes indécates laissent traîner des viscères de gibier, des sous-produits de gibier sauvage ou déposent carrément des carcasses dépouillées à proximité immédiate des aires de parking comme à La Petite-Pierre.

La réglementation française article L 226-3 interdit de jeter en quelque lieu que ce soit les sous- produits animaux.

Lors de l'élaboration du Schéma Départemental, vos représentants ont voulu le maintien de l'éviscération en forêt en affirmant que cette pratique faisait partie des cycles de la chaîne alimentaire. Ils ont aussi plaidé pour la mise en application des règlements européens.

La réglementation européenne admet que les sous-produits du gibier sauvage peuvent être laissés sur place à condition que les chasseurs appliquent de bonnes pratiques cynégétiques. L'éviscération sur place est donc possible en forêt. Il convient de n'abandonner que des produits unitaires et dans des endroits non fréquentés par le public. cf. Annexe VI du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique n° 2.

L'abandon de ces sous-produits en bord de route ou dans des endroits à forte fréquentation du public ne fait pas partie des bonnes pratiques cynégétiques. Le lieu d'éviscération idéal est en forêt proche de l'endroit de tir et non sous un lampadaire à l'entrée du village et sous les fenêtres des habitants comme ce fut le cas qu'on m'a rapporté. L'abandon des viscères dans des seaux de récupération des crapauds en bord de route est un geste inqualifiable et n'est pas digne d'un chasseur.

À force de ne pas respecter les bonnes pratiques cynégétiques attendons-nous à ce que l'abandon des viscères en forêt soit un jour ou l'autre purement et simplement interdit. Je compte donc sur vous pour ne pas en arriver là et vous souhaite une bonne ouverture du brocard.

Avec mes meilleures salutations en Saint-Hubert.

Gérard Lang, *Président de la FDC67*



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DU BAS-RHIN - 30 AVRIL 2016



Rapport moral

par Gérard Lang, président de la FDC 67

Comme tous les ans, Je suis heureux de vous accueillir pour cette nouvelle Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin. C'est un moment particulier dans la vie d'une Fédération des Chasseurs, un moment de rencontre et de convivialité.

Comme tous les ans, je vous dispenserai du rapport d'activités et de l'énumération de toutes les réunions auxquelles nous avons assisté. L'année 2015 a été marquée par une actualité riche et variée au niveau national ainsi qu'au niveau départemental. Ce fut surtout une année littéraire par la sortie du Livre Blanc et de l'Observatoire du Donon 2^{ème} édition. Je vous en présenterai l'essentiel.

Nouvelles de l'Europe, AINC

Le droit de la chasse en Allemagne instaure un passage progressif vers des munitions sans plomb, même pour les balles, applicable d'ici 2019 pour les calibres déjà éprouvés et courants et sinon 2026-2028 pour tous les calibres. Il est prévu d'intégrer aux permis de chasser des questions éliminatoires telles que les épreuves sur le traitement de la venaison. Serait également intégrée,



Gérard Lang,
Président de la FDC 67

une obligation pour tous les chasseurs participant à des chasses collectives (grand ou petit gibier), de participer à des épreuves de tirs réguliers.

Nouvelles nationales Fédération Nationale des Chasseurs

Après deux mandats comme président à la tête de la FNC, le président

Bernard Baudin arrêtera ses fonctions cynégétiques en juillet. Il a géré la FNC pendant 6 années avec clairvoyance et intelligence. Ce qui est une prouesse par ces temps d'instabilité où la France ne va pas bien. Le nouveau conseil d'administration de la FNC sera composé de 28 présidents fédéraux issus des grandes régions. Ces administrateurs choisiront le président qui portera la charge et les espérances de plus d'un million de chasseurs.

Nouvelles de la Région Grand Est

La Région Grand Est comprend les anciennes Fédérations Régionales Alsace Lorraine Champagne-Ardenne. La Région Grand Est c'est aussi 92 000 adhérents (chasseurs + adhérents territoires). Elle est composée de 10 départements: Ardennes (08), Aube (10), Marne (51) Haute-Marne (52) Meurthe et Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88).

Organisation de la Région Grand Est

Les anciennes régions auront un représentant dans cette nouvelle Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est

- L'ancienne région Alsace aura 1 représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la FNC + 1 suppléant qui représenteront les départements à loi locale
- L'ancienne région Lorraine aura 1 représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la FNC + 1 suppléant
- L'ancienne région Champagne-Ardenne aura 1 représentant qui siègera au Conseil d'Administration de la FNC + 1 suppléant

Organisation administrative de la Région Grand Est

Sachant que la fusion des anciennes régions se traduit par le maintien ou le reclassement du personnel, les nouveaux membres de la Fédération Régionale Grand Est ont décidé le 7 avril de reprendre le directeur de Champagne-Ardenne, M. Christophe Urbaniak.

Pour mémoire la Fédération Régionale Alsace avait une cotisation de 0,61 cts par adhérent qui passera à 1,50 euros avec la Fédération Régionale Grand Est.

Dernières nouvelles du Massif vosgien

Approche historique et écologique du cerf du massif vosgien

Initiée et financée par les 7 fédérations départementales du massif vosgien

Responsable du projet

Annik Schnitzler, Professeur, Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux LIEC -



UMR 7360 CNRS Université de Lorraine - UFR Sci FA

Ont également participé à cette étude :

- Rose-Marie Arbogast, directrice de recherche CNRS Misha, UMR 7044
- Hervé Bocherens, Professeur, Université de Tübingen
- Dorothee Drucker, assistante de recherche, Université de Tübingen
- Marie-Stella Duchiron, Docteur en Sciences forestières, du génie rural, des eaux et des forêts ; expert forestier
- Anna Eberhard et Anja Schmutz, étudiantes, Institut de Zoologie, Université de Bâle
- José Granado, chercheur en archéogénétique, Institut de Préhistoire et de Sciences Archéologiques (IPAS), Université de Bâle
- Olivier Putelat, PAIR, Cher-



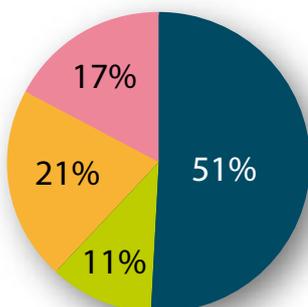
Les participants à l'AG de la FDC67 ont été accueillis dans la salle polyvalente de Geudertheim par Pierre Gross, maire du bourg

cheur associé UMR 7041, ArScAn «Archéologies Environnementales», Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne / MAE Nanterre

- Walter Salzburger Professeur, Institut de Zoologie, Université de Bâle
- Angela Schlumbaum, directrice de recherche en archéologie génétique, Institut de Préhistoire et de Sciences Archéologiques (IPAS), Université de Bâle.

Cette présentation se déroulera : le vendredi 24 juin 2016, à 11h au Centre Culturel de Mundolsheim situé 22 rue du Général Leclerc à 67450 Mundolsheim. ■■■

Répartition des missions du directeur de la Fédération Régionale Grand Est pour 2016



- Représentation des intérêts de la chasse dans les instances régionales:
- Veille réglementaire régionale
- Soutien dossier FDC/FNC
- Gestion de la FRC Grand Est



L'ordre du jour sera le suivant :

1. Objectifs du travail, présentation de l'équipe de recherche par A. Schnitzler
2. La paléoécologie au service de la gestion durable.
 - a. Présentation des sites archéologiques dont sont issus les échantillons de cerfs anciens par O. Putelat et R.M. Arbogast
 - b. Résultats des recherches en génétique et paléogénétique par J. Granado
 - c. Résultats des analyses isotopiques par H. Bocherens
3. L'histoire de l'anthropisation des Vosges au fil des siècles et ses conséquences sur la nature vosgienne par A. Schnitzler et M.S. Duchiron
4. Pour une meilleure acceptation de la nature sauvage dans les forêts vosgiennes par A. Schnitzler et M.S. Duchiron

Les Fédérations des Chasseurs du massif vosgien (54, 57, 67, 68, 88, 70 et 90) ont demandé ce travail sur les écosystèmes forêt-cerfs passés et récents. Elles ont apporté avec la Fédération Nationale des Chasseurs une aide financière pour ce projet.

Tous les chasseurs de cerfs intéressés sont cordialement invités à cette conférence

Pour faciliter l'organisation de cette réunion, nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer votre participation et/ou celle de votre (vos) collaborateur(s) par retour de mail à :

c.barnet.fdc88@wanadoo.fr
Tél. 03 29 31 10 74 ou
beatrice.roecker@fdc67.fr
Tél. 03 88 79 12 77

Adresse du responsable du projet

Annik Schnitzler, *Professeur, Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux*
LIEC - UMR 7360 CNRS
Université de Lorraine
UFR Sci FA Campus Bridoux
Rue du G^{al} Delestraint
F-57070 Metz
Tél. +33 (0)3 87 37 84 27
Fax: +33 (0)3 87 37 85 12
E-mail : annik.schnitzler@univ-lorraine.fr



Sépulture de cerf à Arnaville

Préhistoire et origine des ossements analysés

Dans notre étude historique et écologique du cerf, initiée par les 7 départements du massif vosgien, les échantillons de cerfs anciens proviennent de sites alsaciens. Les ossements se sont mieux conservés dans les sols à présence de loess que dans les sols acides du massif vosgien.

Les hauts lieux de l'archéologie du cerf sont Rosheim, Entzheim, Marlenheim, Erstein et Arnaville en Meurthe-et-Moselle.

Le cerf avait dans les périodes néolithiques surtout été utilisé pour subvenir aux besoins alimentaires des hommes du néolithique. Le cerf était le gibier le plus chassé.

Mais il avait également pour l'homme un rôle cérémonial (Arbogast).



Collier et canines de cerf et vertèbres de loup dans une tombe masculine de la nécropole néolithique

L'observatoire du Donon

par M. Schubnel (ONCFS)

Le Donon est une entité forestière de 75 000 ha qui s'étend sur 4 départements Bas-Rhin, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Vosges.

A titre liminaire, nous vous signalons que nous ne mettons pas en cause l'élaboration des diagnostics sylvicoles. Nous acceptons volontiers les conclusions et bien sûr l'existence de dégâts faits par les cervidés.

Ce document appelle néanmoins de notre part un certain nombre d'observations

Nous notons qu'en 2008 et 2010 il avait été mis en évidence que des difficultés affectaient près de 90% des peuplements en cours de renouvellement. Dans 70% des cas la responsabilité des cervidés étaient mise en cause.

En 2010 les peuplements dégradables représentaient 9600 ha /75000 soit 13% de la surface. La surface théoriquement mise en difficulté par le cerf est donc de 6050 ha soit 8% de la surface totale. (On pourrait donc en conclure que 92 % des forêts du Donon n'étaient pas en difficulté).
Devant ce constat l'ONCFS et l'IRSTEA avaient alors recommandé d'augmenter le prélèvement à 1700 têtes par an jusqu'en 2015. Cet objectif a été tenu par les chasseurs. Ces deux organismes avaient aussi évoqué, un autre axe d'action qui visait à améliorer la capacité d'accueil de la forêt en faveur des cervidés par l'intermédiaire de plusieurs

types d'aménagements. « Ces aménagements ont pour vocation d'augmenter la valeur alimentaire des peuplements généralement pauvres en végétation appétente afin de préserver la régénération forestière de la dent du gibier ». Ils avaient de même préconisé « de réduire la sensibilité des peuplements dégradables ». Avec 73 % d'objectif sapin, on ne peut pas dire que ce message ait été entendu. Le rapport final de 2014 fait l'impasse sur la description qualitative et quantitative des actions entreprises pour augmenter la capacité d'accueil et réduire les dégâts, ce qui est une lacune regrettable.

On ne peut donc pas attribuer cette situation de déséquilibre aux seuls chasseurs qui ont tenu leur engagement, ni aux seuls cervidés qui auraient volontiers brouté de la végétation plus appétente. Ce serait donc un échec collectif.

En 2014, l'impact des cervidés sur la végétation reste très important dans les secteurs les plus touchés mais se généralise dans les zones périphériques moins impactées lors du diagnostic précédent.

Néanmoins la surface des zones dégradables baisse de 9600 à 7600 en raison des surfaces qui étaient potentiellement dégradables depuis 1999 et qui se sont refermées. Ce sont alors en réalité 4788 ha qui seront sinistrés à cause du cerf (10% et 90%). Si les forestiers acceptaient 6% de la surface en amélioration de gainage comme c'est souvent préconisé, l'ONF stériliserait ou retirerait de la surface forestière du Donon une surface de 4500 ha. Le choix se ferait alors entre dégâts ou mise à disposition.

Nous pouvons néanmoins noter que 2000 ha mis en régénération en 1999 sont « sortis de la dent du cerf » et constatons donc que la forêt se régénère malgré la présence du cerf. La forêt pousse autrement en présence du cerf qu'en l'absence. Les essences « objectifs ONF » sont sans doute moins représentées mais l'écosystème naturel en est le bénéficiaire. Il aurait été en outre judicieux de décrire et d'évaluer la diversité ligneuse de ces parcelles.

Un autre aspect nous interpelle. Pourquoi s'évertuer à faire de la forêt éco-

nomiquement rentable sur les sommets pauvres du Donon au-delà de 700 mètres. On en vient à se poser la question de ces forêts recrées en vain... est-il vraiment pertinent de chercher à reboiser à tout prix ces hauteurs que la pauvreté des sols, la violence des vents, l'altitude et l'effet de crête semble priver de toute vocation forestière... *Xavier Rochel 2009, Revue Géographique de l'Est*. Ne pourrait-on pas laisser ces espaces à l'écosystème naturel dont fait partie le cerf? Pourquoi pas une réserve biologique?

En conclusion et malgré ces quelques remarques, nous ne pouvons qu'encourager les chasseurs à se mettre d'accord pour réaliser l'objectif de prélèvement proposé sur les 3 prochaines années.

1^{ère} année
1700 x 1.3 = 2 210 cervidés

2^{ème} année
1700 x 1.2 = 2040 cervidés

3^{ème} année
1700 x 1.1 = 1870 cervidés.

Un effort aussi considérable de réalisation par les chasseurs mériterait d'être accompagné d'un moratoire sur ces 3 ans pour les sanctions envisagées par l'ONF en cas de non réalisation partielle des objectifs.

Le livre blanc du cerf

... que nous partageons avec le Haut-Rhin

Domage que ce livre blanc qui a d'ailleurs des passages forts intéressants sur l'équilibre faune flore manque tellement d'objectivité. Le lecteur a vite compris que le but final était la diabolisation puis l'extermination du cerf en utilisant des arguments sanitaires douteux et des arguments de sécurité routière, étrangers à l'équilibre 'faune-flore.

Dernières nouvelles des départements à loi locale

La Fédération de la Moselle a pris l'initiative il y a 2 ans d'organiser un

salon de la Chasse à Metz. Ce fut un succès remarquable (10 000 entrées). L'Alsace sera leur invité d'honneur cette année les 10/11/12 septembre. Nous vous donnons donc tous rendez-vous à Metz le 10/11/12 septembre 2016.

Nous suggérons aux différents GGC d'organiser des voyages en autocar pour cet événement.

Nous proposons aussi aux professionnels intéressés de se manifester auprès de la FDC 67 s'ils souhaitent être exposants. Ce sera donc le salon des départements à loi locale.

Dernières nouvelles d'Alsace

Nouvelles du département : les projets d'avenir de la Fédération des Chasseurs

Projet d'avenir N°1

Le salon de la chasse des départements à loi locale

Votre conseil d'Administration a d'ores et déjà estimé que la FDC 67 ne pourra pas à l'avenir pas être absent d'un tel événement. Il est donc envisagé de faire alternativement un salon à Metz puis à Strasbourg. En 2017 le salon se tiendra à Strasbourg.



Cyné'tir et tunnel de tir en projet

Projet d'avenir N°2

Compléter le Cyné'tir par un tunnel de tir à 100 m

Nous vous proposons de compléter le Cyné'tir par un tunnel de tir à 100 mètres pour essayer vos armes. La réalisation de ce tunnel de tir ■■■



a été différée en raison du contentieux Bail emphytéotique Stenger / FDC 67 Oberschaeffolsheim et de l'obligation de provisionner ce contentieux. Celui-ci étant réglé nous pouvons récupérer ces provisions et les affecter au tunnel de tir.

Projet d'avenir N°3

Compléter le Centre de Formation du permis de chasser par un ball-trap ouvert à la formation des chasseurs

Nous vous proposons de compléter le Centre de formation au permis de chasser par des lanceurs supplémentaires dont l'usage serait ouvert aux membres de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin pour améliorer leurs tirs et pour réduire le nombre d'oiseaux blessés. Un Cyné tir pour le petit gibier. Le ball-trap est aussi un lien fédérateur pour les chasseurs.

Nos contentieux

L'affaire Stenger/ FDC 67 concernant le bail emphytéotique a été jugée en appel le 10 avril 2015. Les Fédération de la Pêche et de la Chasse ont été exonérées de toute responsabilité. Toute action est à présent éteinte.

Conclusion

Je tiens à remercier l'ensemble des membres permanents de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin sans qui nous n'aurions pas pu réaliser toutes nos actions.

Merci à Madame Béatrice Roecker notre responsable administrative et à ses collaboratrices Mesdames Hugui Boquel, Alexandra Barthel-Dick et Camille Ferrer qui vous accueillent toute l'année avec sourire et compétence.

Merci à Nicolas Braconnier le responsable technique et à son équipe de techniciens, Patrick Jung et Romain Weinum, qui sont toute l'année à votre service. Mickael Schnitzler en charge des jeunes chasseurs. MM. les opérateurs du Cyné tir Jean Georges Hepp et Jean Michel Mathias. M. Dominique Biache, rédacteur d'Infos'Chasse 67.

Merci également à tous les membres du Conseil d'Administration et en particulier aux membres du bureau qui me secondent au quotidien. ■

Compte-rendu de gestion

Conformément aux statuts, je vous sou mets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2015.

Activité de la Fédération

Situation de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice

Les produits d'exploitation réalisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos au 30 juin 2015 s'élèvent à 1 135 959 € contre 1 112 482 € pour l'exercice précédent. La Fédération a réalisé un bénéfice de 80 020 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015, contre un bénéfice de 7 612 € pour l'exercice clos le 30 juin 2014.

Résultats - Affectation

Examen des comptes et résultats

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes méthodes que les années précédentes. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, les produits d'exploitation se sont élevés à 1 135 959 € contre 1 112 482 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 23 477 €. Cette augmentation s'explique notamment par la reprise d'une partie de la provision pour indemnités de départ en retraite pour un montant de 30 007 €. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2015, les charges d'exploitation se sont élevées à 1 057 121 € contre 1 102 004 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 44 884 €. Cette baisse des charges d'exploitation s'explique notamment par une baisse des charges de personnel (rémunération du personnel + charges sociales). En effet, elles sont passées de 443 044 € sur l'exercice précédent à 409 546 € sur l'exercice clos au 30 juin 2015, soit une baisse de 33 498 €. Cette diminution des charges de personnel est due en partie à une diminution de la dette provisionnée pour congés à payer. Par ailleurs, les dotations



Alette Schaeffer
Trésorière

aux amortissements et aux provisions ont baissé de 28 871 € sur l'exercice. A côté de ces baisses, il est à noter que les autres achats et charges externes ont augmenté de 30 855 € sur l'exercice passant de 386 380 € à 417 235 €. Enfin les subventions accordées aux associations sont quasiment stables et s'établissent à 52 457 € au 30 juin 2015 contre 52 696 € au 30 juin 2014. Suite à l'augmentation des produits d'exploitation et à la baisse des charges d'exploitation, le résultat d'exploitation de l'exercice ressort en hausse et s'établit à 78 838 € contre 10 477 € pour l'exercice précédent. Quant au résultat courant avant impôts, il s'établit à 78 681 € contre 7 925 € pour l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel s'élève à 2 561 € contre 1 234 € pour l'exercice précédent. Après prise en compte de l'impôt sur le bénéfice, l'exercice clos le 30 juin 2015 se traduit par un bénéfice de 80 020 € contre un bénéfice de 7 612 € pour l'exercice précédent. Il est intéressant de noter que dans ce bénéfice de 80 020 €, est comprise la charge de la dotation aux amortissements, relative aux immobilisations de la fédération, qui s'élève à 143 625 € pour l'exercice clos le 30 juin 2015. Pour finir, nous portons à votre connaissance que la capacité d'autofinancement (C.A.F.) de la Fédération au titre de l'exercice clos au 30 juin 2015 est de 193 638 € contre 181 480 au 30 juin 2014.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 80 020 €. Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de l'excédent de l'exercice, soit 80 020 €, aux réserves de notre Fédération, augmentant ainsi les fonds propres de la Fédération en les portant à la somme de 2 584 292 €. ■

BILAN 2014-2015 (clos au 30/06/2015)

BILAN	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/15	Net au 30/06/14
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Autres immob. Incorporelles/ Avances et acomptes	41 606	36 708	4 898	6 866
Immobilisations corporelles				
Terrains	671 486		671 486	671 486
Construction	2 002 792	400 271	1 602 521	1 687 824
Installations techniques, matériel et outillage	107 651	90 862	16 789	19 678
Autres immobilisations corporelles	561 128	377 816	183 312	214 977
Immobilisations financières				
Prêts	0		0	810
ACTIF IMMOBILISE	3 384 663	905 657	2 479 005	2 601 641
Avances et acomptes versés sur commandes	14 788		14 788	5 918
Créances				
Autres créances	102 692		102 692	79 976
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 798		2 798	2 798
Disponibilités	427 032		427 032	404 734
Charges constatées d'avance	80 229		80 229	89 704
ACTIF CIRCULANT	627 539	0	627 539	583 130
TOTAL DE L'ACTIF	4 012 202	905 657	3 106 545	3 184 772

BILAN	Net au 30/06/2015	Net au 30/06/2014
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	102 610	102 610
Réserve de gestion	2 134 237	2 126 625
Réserve statutaires ou contractuelles	91 200	91 200
Autres réserves	176 225	176 225
RESULTAT DE L'EXERCICE	80 020	7 612
FONDS PROPRES	2 584 292	2 504 272
Provision pour risques	149 329	179 336
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	149 329	179 336
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	205 428	254 703
Dettes fournisseurs comptes rattachés	16 965	62 889
Dettes fiscales et sociales	103 634	131 009
Autres dettes	38 360	48 291
Produit constatés d'avance	8 537	4 272
DETTES	372 924	501 164
TOTAL DU PASSIF	3 106 545	3 184 772

BUDGET PREVISIONNEL 2016-2017

Produits 2016-2017		Charges 2016-2017	
1) Cotisations		1) Achats	
Adhésions	60 000	Doc - panneaux - territoires de chasse	
Timbres fédéraux, temporaires, nationaux	530 000	Total	36 500
Total	590 000	2) Autres achats non stockés	
2) Ventes		Electricité - carburant - fournitures adm. - plan de chasse (bracelets) - autres fournitures (habillement techniciens)	
Panneaux - doc - gibiers, cassette .	3 200	Total	84 510
Bandeaux, carnet souches, divers	2 700	3) Services extérieurs	
Kits trichines	53 000	Locations (autres et matériels)	20 006
Total	58 900	Entretien et reparar matériels, véhicules et locaux	25 344
3) Prestations de services		Maintenance (tous confondus, clim, plieuse, extincteurs)	19 216
Suivi de territoires	30 000	Assurances	12 515
Plan de chasse	237 000	Documentations	2 400
Formations (piégeage+gardes chasse ect)	10 065	Total	79 481
Total	277 065	4) Autres services extérieurs	
4) Produits activités annexes		Honoraires avocats	5 000
Permis de chasser et équivalence allemande	29 680	Frais d'analyses	49 400
Formation cyné tir	72 100	Honoraires expert + commissaire	8 500
Total	101 780	Expos - cadeaux - divers	150
5) Subventions		Brochures dépliant (infos chasse , A. G. ect)	60 500
Convention Agrifaune	3 000	Frais bancaires	3 000
Convention DDPP sangliers - 1an	15 000	Déplacements, ind. Tournées techniciens, ect	6 150
Convention trichines	15 000	Réceptions, Missions	4 500
Convention pommiers - haies	4 400	Affranchissement, téléphones	24 195
Total	37 400	Cotisations (FNC, SNCF, UNFDC)	40 800
6) Autres produits		Total	202 195
Produit guichet unique	72 000	5) Impôts et taxes	
Autres produits	2 300	29 644	
Total	74 300	6) Salaires	
7) Produits financiers		275 000	
Transfert charges exploitation	5 000	7) Charges sociales	
Autres produits financiers	5 200	137 500	
Total	10 200	8) Dotations aux amortissements	
Total général		157 948	
	1 149 645	9) Dotations aux provisions	
Résultat	78 369	pour risques et charges	
Amortissement	157 948	0	
CAPACITE AUTOFINANCEMENT	236 317	10) Autres charges	
Remboursement du capital	52 790	Autres subventions	10 000
RESULTAT DE TRESORERIE	183 527	Divers	300
(sans tenir compte des décalages de règlement)		Intérêts prêts	4 498
		Fonda° Nale Protec° Habitats et Faune Sauvage	1 800
		Contrats jachères	5 000
		Contrats non chasse	0
		Subvention semences cultures à gibier et céréales sur pieds	46 900
		Total	68 498
		Total général	1 071 276

RECAPITULATIF

PRODUITS	1 149 645
CHARGES	1 071 276
RESULTAT	78 369

Haguenau Chasse Tir

1, Place Barberousse

67500 Haguenau

tél: 00 33 (0) 3 88 90 37 67

fax: 00 33 (0) 3 88 90 40 28



haguenachassetir@wanadoo.fr
<http://www.armurerie-hct-67.com/>

Vivez votre passion
en toute tranquillité!



L'Assurance Chasse Allianz

Un large choix de garanties pour une couverture complète.

Allianz

**ASSURANCES
GREBMAYER**

Immatriculés à l'Orias sous les n° 07 022 272 & 07 022 273 (site: www.orias.fr)
Exercent, sous le contrôle de l'ACP: 61 Rue Taibout - 75436 PARIS Cédex 09

WISSEMBOURG

11 Rue de la République - Tél. 03 88 54 87 54

HAGUENAU

5 Rue du Puits - Tél. 03 88 63 94 94

SAVERNE

3 Rue du Moulin - Tél. 03 88 01 87 01

Responsable: Didier GREBMAYER - N° de fax unique: 03 88 54 29 40 - Mail: 567ma01@agents.allianz.fr

NOUVEAU

Multirisque Association de Chasse

(Association - Groupement
Particulier)

- Dommages aux biens de l'Association: Chalet de chasse, dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.

- Responsabilité Civile Association de chasse (organisateur de chasse, manifestations à caractère privé, dégâts de gibiers, installation de chasse, menus travaux d'entretien et réparation, Intoxications alimentaires, examen initial)

- Responsabilité Civile Dirigeants d'Association

- Protection Juridique

MULTIRISQUE CHASSEUR

- Responsabilité Civile Chasse
- Accidents corporels
- Dommages aux chiens
- Dommages aux armes de chasse

Votre prochaine voiture neuve... beaucoup... MOINS CHÈRE

L'achat d'un véhicule représente une part importante du budget des ménages et des entreprises, le réduire sans compromettre la qualité du produit et des services afférents, est la solution proposée par la société Klein Inter Autos (K.I.A.).

À votre service depuis 25 ans et bien avant l'avènement de la monnaie unique, Christophe Klein a compris quels sont les bons côtés de l'Europe et en a fait profiter ses clients. Chaque pays membre de l'Union européenne applique un taux de TVA variable, ce à quoi s'ajoutent des offres commerciales spécifiques à chaque constructeur. Le résultat est une différence de prix pouvant atteindre de 10 à 35%, par rapport à la France. Basée à Erstein, K.I.A. importe des voitures neuves d'Espagne, d'Autriche ou d'autres pays membres de l'U.E. et les livre clefs en mains à l'endroit de votre choix, en s'occupant de toutes les démarches administratives. Selon C. Klein « le client choisit sa voiture, la couleur et les éventuelles options, nous nous occupons du reste, c'est simple comme bonjour ». De plus, les délais de livraison ne sont pas plus longs qu'en France, K.I.A. affrétant une flotte de camions sillonnant l'Europe en permanence. La garantie et le S.A.V. sont assurés par le réseau de concessionnaires dans toute l'Europe, au même titre que pour les véhicules achetés en France, c'est à dire au minimum 2 ans.

Pour les entreprises, K.I.A. propose non seulement des véhicules de type fourgons mais aussi la transformation de la plupart des modèles en véhicules utilitaires à TVA récupérable, moyennant un forfait de 500 Euros HT. Avantage: ces véhicules VU sont re-transformables en version VP après amortissement.



Christophe Klein, chasseur passionné avec 28 permis à son actif

Avec une moyenne de 300 clients par an,
Klein Inter Autos
a fait la preuve de son sérieux, à vous de faire
des économies sur votre prochaine voiture!

KLEIN INTER AUTOS

5 rue Ste Anne - 67150 Erstein

Tél. 03 88 98 80 11

www.kleininterautos.com

kleininterautos@9business.fr

COMPTE DE RESULTAT 2014-2015 (clos au 30/06/2015)

	01/07/14 au 30/06/15	01/07/13 au 30/06/14
Vente de marchandises	4 738	3 702
Prestations de services	364 419	355 461
Subventions d'exploitation	62 506	73 702
Cotisations	590 579	586 582
Autres produits de gestion courante	78 856	81 802
Reprises s/ provis et amortis, transfert de charge	34 860	11 233
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 135 959	1 112 482
Achats de marchandises	13 139	20 378
Autres achats et charges externes	417 235	386 380
Impôts et taxes	20 449	25 689
Salaires et traitements	267 829	289 838
Charges sociales	141 717	153 206
Subventions accordées par l'association	52 457	52 696
Amortissements	143 625	155 030
Provisions	0	17 466
Autres charges	671	1 321
CHARGES D'EXPLOITATION	1 057 121	1 102 004
RESULTAT D'EXPLOITATION	78 838	10 477
Produits financiers	7 856	7 171
Charges financières	8 013	9 724
RESULTAT FINANCIER	-157	-2 552
RESULTAT COURANT	78 681	7 925
Produits exceptionnels	2 561	2 606
Charges exceptionnelles	0	1 372
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 561	1 234
Impôts sur les bénéfices	1 223	1 547
EXCEDENT OU PERTE	80 020	7 612

Éléments du discours de Christiane Wolfhugel Conseillère départementale du canton de Brumath, représentant M. le président du Conseil Départemental, Frédéric Bierry

Au nom du Conseil Départemental et de son président Frédéric Bierry et j'associe également mon binôme Etienne Wolf Vice-Président du Conseil Départemental. Je salue et remercie tout particulièrement pour son invitation le Président Gérard Lang.

N'ayant moi-même pas la possibilité de rester jusqu'au bout de votre assemblée générale, j'ai tenu à prendre la parole dès maintenant. Je remercie votre Président d'avoir accepté.

Il m'appartient de vous faire part du soutien apporté à vos actions, de la part du Conseil Départemental, qui connaît les problèmes que vous rencontrez.

La fédération des chasseurs est une association agréée pour la protection de la nature, et est investie de missions de services publics. En réaffirmant cela, l'ampleur de votre mission est donnée et on peut mesurer l'importance toute particulière de vos actions.



Christiane Wolfhugel,
Conseillère départementale

Malheureusement, jamais les problèmes financiers n'ont autant impactés qu'aujourd'hui les relations des différents acteurs concernés par la chasse. Pourtant l'exemple de l'accord inédit tripartite trouvé à Brumath entre Commune, agriculteurs et locataires en laisse certainement en augurer d'autres.

D'ailleurs Etienne Wolf me charge de remercier les personnes parmi vous qui se sont investies à fond dans cette action à Brumath.

Denis Riedinger Maire de Hoerdts et moi-même renouvelons notre appel pour que les lots de chasse restants puissent trouver preneur, et nous mettrons tout en œuvre pour assouplir le contexte devant permettre d'aboutir. Le relationnel avec les agriculteurs peut être simplifié, par d'une part la signature de contrats que votre Fédération propose, et d'autre part, par l'assujettissement des aides financières au respect des engagements réciproques.

Pour trouver et maintenir un écosystème équilibré où chacun trouve sa

place, le respect mutuel et le bon sens doivent pouvoir prendre le dessus.

Les critères de gestion durable, multifonctionnelle et économiquement supportable pour chacune des parties, forment une équation complexe à variables multiples.

Trouver un triptyque équilibré entre agriculteurs, chasseurs et Communes n'est pas une tâche aisée, et passe forcément par la concertation, la négociation et le compromis.

La financiarisation excessive de tout le processus, risque de conduire inéluctablement à l'appauvrissement de tous les acteurs du processus.

Afin d'éviter que les logiques financières ne tuent toute ambition qualitative, il faudra passer par des approches de plus en plus innovantes, pour trouver des solutions. Nous restons persuadés que ce chemin sera le meilleur.

Le Conseil Départemental entretient d'excellentes relations avec la Fédération Départementale des Chasseurs. Il subventionne les frais d'analyse des animaux à autopsier.

Par le passé des subventions exceptionnelles ont également été attribuées, pour l'Espace Chasse Nature de Geudertheim, le Cyné'tir, et le Mobil'faune.

Dans le cadre des procédures d'aménagement foncier, menées par le Conseil Départemental, les agents du Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes, association satellite de la Fédération des Chasseurs, interviennent en tant que personnes qualifiées pour la protection de la nature.

Ces relations partenariales sont fortes pour que le développement durable faune et flore appelés de tous, se concrétise dans des conditions satisfaisantes pour tous.

Saint-Hubert, patron des grandes chasses s'en félicitera!

Permettez-moi de vous souhaiter une excellente et réussie assemblée générale Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, que vos engagements et vos efforts ouvrent de nouvelles et belles perspectives pour votre passion, la chasse. ■

Éléments du discours de Jean-Philippe d'Issernio

Directeur de la DDT,
représentant M. le préfet, Stéphane Fratacci

Année 2015

Location des chasses communales

Tous les lots de chasse sont loués sauf deux lots de la commune de Hoerdts – Pas de candidat malgré insistance du Maire – Cause : Contentieux toujours en cours avec un agriculteur et l'ancien locataire – (dégâts importants de lièvres sur aspergeraie)

- Nombre de lots communaux : 904
- Nombre de lots restant à louer : 2

- Destination du produit de la chasse

- commune : 80 %
- propriétaires : 20 %

- Modes de location

- gré à gré : 68 %
- adjudication publique : 18 %
- appel d'offres : 14 %

- Loyer de chasse : -16,64 % / 2006 (4 938 000 € en 2015)

Dégâts de sangliers

- Après plusieurs années d'augmentation, les dégâts causés par cette

espèce étaient en nette diminution en 2015 par rapport à l'année écoulée. Les surfaces endommagées ont baissé de 60,40 % par rapport à l'année 2013. Cette tendance semble se confirmer pour l'année 2016 car les dégâts de prés estimés à ce jour sont en légère baisse par rapport à 2015.

- Quelques secteurs sensibles subsistent encore. Il s'agit de quelques communes situées sur le plateau lorrain, dans le nord et dans le sud du département.

Le nouveau cahier des charges des chasses communales a ■■■

■■■ introduit dans son article 37.2 alinéa 6 la résiliation de plein droit du bail de chasse d'un locataire, lorsque celui-ci a été mis en demeure à deux reprises par le Maire ou par le Préfet au cours du bail, pour insuffisance de destruction d'animaux classés nuisibles ayant entraîné des dommages visés à l'article R.427.6 du Code de l'Environnement et sans que cela ait été suivi d'effet.

Si cette sanction présente l'intérêt d'inciter le locataire de chasse à prendre des mesures immédiates, elle doit toutefois être appliquée avec discernement et de manière exceptionnelle, en tenant compte, le cas échéant, de circonstances atténuantes, comme par exemple les facteurs météorologiques. Il convient aussi de mieux informer les locataires de chasse sur la situation des dégâts de leur secteur. C'est la raison pour laquelle :

- Mise en place d'une convention de gestion des dégâts de sangliers aux cultures agricoles :

1. Préfet,
2. FDIDS,
3. FDC67,
4. Les organisations professionnelles agricoles.

Rôle :

1. identifier les secteurs sensibles concernés par des dégâts importants et récurrents et analyser l'origine de ces dégâts,
2. identifier les locataires de chasse concernés qui sont à l'origine de ces dégâts,
3. alerter et dialoguer avec les responsables de ces dégâts et prévenir la commission communale consultative concernée (4C),
4. proposer les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour réduire les populations (chasse, battues, protection, notification d'une lettre recommandée...).

- La commission s'est réunie à 2 reprises depuis sa création (novembre 2015 et avril 2016). Suite à la première réunion, une grande chasse



Jean-Philippe d'Issernio,
Directeur de la DDT

commune avec tous les locataires de chasse concernés a été organisée (sous l'impulsion de mes services et des lieutenants de louveterie) sur le secteur d'Offendorf. Cette chasse commune a été particulièrement efficace car elle a permis de prélever près de 70 sangliers en 1 seul jour de chasse.

- Importance particulière à ce que les chasseurs concernés, soient particulièrement vigilants et poursuivent leurs interventions par tous les moyens légaux mis à leur disposition (affûts y compris de nuit, poussées, battues...), pour que ces « points chauds » disparaissent et que les dégâts causés par les sangliers redeviennent à un stade acceptable pour le monde agricole.

Année 2016

Plan de chasse chevreuil

- Les PC « chevreuil » nécessitent la prise de 1143 arrêtés individuels.
- Plan de chasse, relativement stable depuis 6 ans représentant plus de 24 200 bracelets, (Adoption par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage le 13 avril dernier).
- Les AP individuels ont été notifiés à tous les locataires.
- Procédure n'est pas totalement satisfaisante car difficile pour les services de l'État de faire un bilan fiable des réalisations (mise en place

impossible des contrôles systématiques des réalisations compte tenu du nombre important de bracelets attribués).

- Réflexion quant à la mise en place de contrôles ponctuels et aléatoires.

Plan de chasse cerf, daim et chamois

1. Plan de chasse en hausse de 6% par rapport à 2014. La réalisation est globalement satisfaisante 97% dans les 6 zones à cerfs et 92% pour le daim. A noter une réalisation de 6 chamois sur des lots de chasse autour du champ du feu. – Félicitation pour les résultats obtenus.

2. La CDCFS du 13 avril dernier a fixé les objectifs du plan de chasse pour l'année 2016/2017.

3. Augmentation du plan de chasse surtout sur l'ensemble des secteurs cynégétiques car l'équilibre sylvo-cynégétique est actuellement menacé voire rompu. Il est important d'approfondir le dialogue entre la fédération, les gestionnaires forestiers et les maires des communes forestières.

- Secteur 1-1 : min. 150
- Secteur 2 : min entre 350-370 (Le GS qui s'est réuni a trouvé un accord pour un min de 368 animaux.
- Secteur 3 : min de 400 animaux (accord trouvé au sein du G.S)
- Secteur 5 : min fixé entre 300 et 370 animaux. (GS réuni mais désaccord au sein du groupe sur la quasi totalité des lots de chasse – Les représentants de l'ONF et de la forêt privée souhaiteraient l'attribution de bracelets de cerfs indifférenciés. Bien évidemment, les chasseurs s'y opposent. Les chasseurs souhaitent que soient attribués les plans de chasse proposés par les maires, ceux-ci étant souvent élaborés en concertation avec les chasseurs et les représentants de l'ONF du terrain. Une nouvelle réunion avec arbitrage de la DDT s'impose)
- Secteur 6 : min fixé entre 260-290 animaux (GS non réuni).

4. Observatoire du Donon

• Le 2^{ème} diagnostic sylvicole est de livrer une image objective de la situation sylvicole de peuplements en renouvellement par rapport au 1^{er} qui a eu lieu en 2010.

• Objectif: permettre de déduire l'efficacité des mesures de gestion prises à la suite du premier diagnostic.

• Résultat:

1. Pas d'évolution significative évaluée entre 2015/2010

2. Les peuplements forestiers sont toujours aussi catastrophiques

3. Les cervidés sont la cause principale de l'échec du renouvellement forestier.

4. Les densités globales de régénération ont baissé

5. Les difficultés de régénération gagnent les zones périphériques

6. Les secteurs « noirs » n'ont pas ou peu évolué

7. L'augmentation du potentiel de régénération ne permet pas d'assurer l'avenir des peuplements

8. Les dégâts de cervidés gagnent la périphérie

Les secteurs les plus touchés en 2010 sont en légère amélioration.

1. L'ONCFS préconise une augmen-

tation significative des prélèvements par rapport à l'année écoulée (151 animaux en + /2015/2016 – y compris les coiffés)

2. Sur l'ensemble de l'observatoire regroupant 4 départements, l'ONCFS préconise:

+ 530 ax en 2016/2017
(1770 X1,3 = 2301 ax)

+ 354 ax en 2017/2018
(1770 X1,2 = 2124 ax)

+ 177 ax en 2018/2019
(1770 X1,1 = 1947 ax)

• Secteur 4: min fixé en 500 et 570 ax.

Blaireau

• Le blaireau n'est actuellement pas chassable dans le 67.

• Les représentants des intérêts agricoles demandent l'ouverture de la chasse à cause des dégâts qu'il commet dans les vignes et dans les champs de maïs.

• Le SDGC prévoit la création d'un groupe de travail pour rediscuter et éventuellement proposer une modification de l'actuelle liste des espèces qui ne sont pas chassables dans notre département (retenu par la CDCFS du 13 avril dernier).

• Il est à craindre que la réouverture

de ce dossier puisse entraîner des conséquences plus gênantes pour le monde de la chasse.

• Les associations de protection de l'environnement pourraient, à juste titre d'ailleurs, demander par exemple, la fermeture de la chasse d'autres espèces en raréfaction et notamment le lièvre et la perdrix.

• Le statut actuel du blaireau ne permet pas de le classer nuisible ni de le réguler avant le 23 août et uniquement jusqu'au 1^{er} février de l'année suivante.

• Il n'est pas certain que pouvoir le chasser durant cette période permettrait d'éviter les dégâts qu'il peut causer ponctuellement dans certaines cultures agricoles

Conclusion

• Remerciement pour les relations cordiales de travail qui existent entre l'Administration et la Fédération des Chasseurs.

• Utilité sociale du monde de la chasse (impact économique environnemental).

• Rappel des actions de la FDC qui sont au service de la collectivité et nécessaires au maintien de la biodiversité des forêts et de la plaine d'Alsace. ■

Le FARB, activités et rapport financier

En 2015, le FARB a acquis 3,38 hectares supplémentaires, soit 32 parcelles sur 14 sites dans 9 communes. Avec 939 parcelles au total, le FARB est ainsi propriétaire de près de 240 hectares qui représentent 465 sites écologiques sur 194 communes. Et les projets d'acquisitions ne manquent pas!

Les recettes

En 2015, les locataires de chasse bas-rhinois ont versé au total 43 489,02 € de contribution au

FARB. Rappelons que les recettes du FARB proviennent de ces contributions, mais aussi du produit de la chasse, de la vente de bois et de l'enveloppe LGV.

Les dépenses

Le FARB a acheté pour 17 591 € de terrains au cours de l'année 2015.

Ses frais sont constitués par les achats de terrains mais aussi les locations, les taxes foncières, les aménagements et entretiens et les études. ■



Nicolas Braconnier,
technicien chef FDC67



Béatrice Roecker, notre directrice administrative prend sa retraite



Même si elle a l'âge de la retraite, ça ne se voit pas, c'est une personne restée jeune et dynamique dans son quotidien à la FDC.

- Elle a illuminé de son sourire l'espace Chasse de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin.
- Son sourire, son amabilité légendaire, et sa gentillesse ont fait le tour des FDC voisines.
- Sa compétence, digne d'un grand chef d'entreprise, dépassait largement son service administratif.
- Son engagement au service de la FDC est digne d'un cadre supérieur ou d'un grand Patron d'entreprise.
- Un engagement sans faille pour tous les grands projets de la FDC : le Centre du permis de chasse, le Cynétir, le Siège de la FDC.
- Un sens de l'organisation qu'elle a mis en pratique avec complicité pour la Manif du cerf, la réception des présidents de Fédération du Nord Est sans parler des AG et des expositions de trophées.
- Une disponibilité de tous les instants, une personne qui ne compte jamais ses heures ou son temps. L'important c'est la réussite.

Nous lui disons MERCI!



Nous lui souhaitons une retraite dynamique, qui lui permettra de courir les continents lointains, de retrouver les éléphants d'Afrique et d'Asie et de visiter encore longtemps les profondeurs de nos mers.

Bonne et agréable retraite !

Rapport de la Commission Grand Gibier

Daims

Concernant les daims, 36 D3 ont été attribués pour 16 prélevés, soit 9 justifiés, 1 litigieux et 6 injustifiés.

Grands cervidés

Lors de la saison dernière, 721 C3 et C4 avaient été attribués. 224 C3 et 5 C4 ont été prélevés. Dont près de 70% de tirs justifiés, 6,8% litigieux et 23,5% de tirs injustifiés. Selon les secteurs, les réalisations par rapport aux minimums varient de 73,75% à 108,82%.

Chevreuils

Avec 24603 bracelets, les attributions restent pléthoriques (8201 BR et 16402 CH).

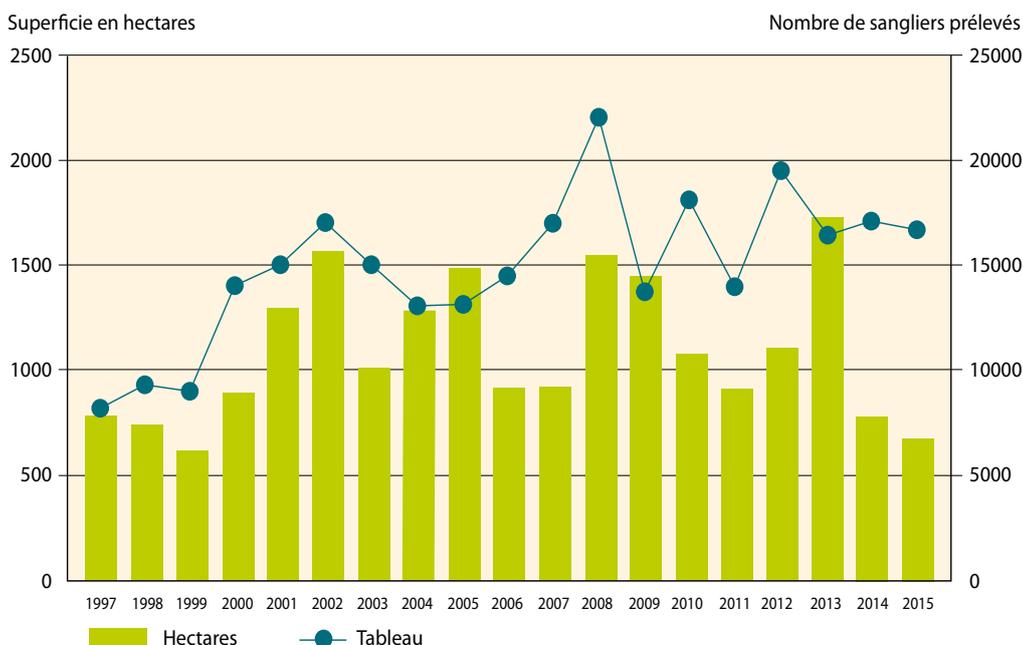
Sangliers

L'an dernier, 16600 sangliers ont été prélevés. Ce chiffre était de 17090 en 2014/15 et de 16707 en 2013/14.



Frédéric Obry,
président de la commission
grand gibier

Les fluctuations des sangliers
et des dégâts depuis 1997



Rapport de la Commission Petit Gibier

par Alette Schaeffer

Permettez – moi, tout d'abord, d'excuser Monsieur Fernand Grasser, Président de la Commission petit gibier.

Fernand aurait tant aimé être des nôtres ce matin. Il m'a chargé de vous transmettre toute sa sympathie et tout son soutien dans nos actions en faveur du petit gibier. Il me de-

mande de vous assurer qu'il reste à votre disposition pour toute question que vous souhaiteriez lui soumettre, soit, par téléphone, ou par l'intermédiaire de la Fédération.

J'ai donc le plaisir de vous rendre compte de la situation du petit gibier dans notre département et des travaux de la commission qui lui est dédiée.

État du petit gibier au printemps 2016

Depuis 2009, fin des jachères, les populations de lièvres, suivies sur des sites pilotes sont stables, à quelques individus près, excepté un site au nord du département. Malgré la météo particulière de 2015,

avec une sécheresse estivale, nous n'avons pas observé d'effets particuliers sur cette espèce de gibier.

Pour le faisán, nous n'avons pas de suivis précis, mais des observations et des ressentis des gardes chasse, sur différents sites du département. Le point commun des observations relève que ce printemps de nombreux coqs chanteurs ne sont malheureusement accompagnés que par très peu de poules ; en général, une seule poule.

L'une des hypothèses avancées, est le faible succès reproducteur de 2015 qui a entraîné un faible renouvellement des populations, alors que les pertes naturelles ont eu lieu comme tous les ans.

Pour les perdrix, le constat est plus alarmant ; seuls quelques individus ont été observés. De plus, leur distribution spatiale n'a pas évolué.

Pour les lapins de garenne, le virus hémorragique (VHD) est en train de faire son œuvre au nord de Strasbourg. Nous espérons que cette épidémie cesse rapidement pour permettre à ces populations de se relever. Pour l'heure, nous n'avons pas eu

d'échos d'autres secteurs touchés.

En ce début de bail, il faut, coûte que coûte, se focaliser sur l'aménagement de nos territoires de plaine. Comme vous le savez, la maîtrise foncière est une des clés de la réussite en matière de développement de la petite faune de plaine.

Aussi, pensez à répertorier les parcelles qui vous semblent en déshérence, consultez le cadastre en mairie, afin d'identifier les propriétaires et, établissez un premier contact, avant de passer le dossier au FARB. Même, si le propriétaire ne souhaite pas vendre dans l'immédiat, le FARB pourra probablement lui offrir de louer sa parcelle.

N'hésitez pas, également, à utiliser au maximum, les nombreuses aides proposées par notre fédération en matière de couverts subventionnés, que ce soient des contrats jachères, ou des kits de haies.

Je vous rappelle également, notre rôle de veille sanitaire et notre devoir, en tant que gestionnaire de territoire, de signaler tout animal dont la mort nous paraît suspecte, au réseau SAGIR, par l'intermédiaire des

techniciens de la Fédération.

De même, si vous étiez amené à tuer un oiseau bagué, n'hésitez pas à prévenir le service technique.

Je profite de l'occasion, pour remercier les membres des commissions petit gibier et environnement, pour leur travail et le temps qu'ils consacrent aux réunions et actions de terrains.

Merci à notre président Gérard Lang et à son Conseil d'Administration pour leur confiance.

Nos remerciements aux techniciens pour leurs précieux conseils et aux filles de la Fédé, pour la gestion et l'organisation de nos réunions.

Pour terminer, je voudrais redire ici que la chasse du petit gibier nécessite un engagement humain, et, parfois, financier, important.

Il faut mettre en place un maximum d'actions concrètes, sur le terrain, afin de pérenniser ce type de chasse. Votre Fédération des Chasseurs et sa Commission Petit Gibier, vont œuvrer dans cette voie, dans les tous prochains mois.

Vous pouvez compter sur elles. ■

Les médaillés 2016

Monique et Jean-Luc Hamann, médaille d'argent

Des deux « amanites » comme nous les surnommons, ce sont Jean-Luc, sexagénaire vaillant (depuis le mois de janvier) et Monique son épouse. On se demande bien lequel est l'amanite des Césars ou la tue-mouches. Jean-Luc travaille, bien entendu, dans cette noble institution qu'est l'ONCFS et s'occupe depuis de très longues années de la gestion de la réserve de La Petite Pierre. Il est devenu le « Monsieur Cerf » de la réserve accueillant et formant des visiteurs de tous bords pour les initier à cet exercice difficile qu'est l'équilibre faune-flore. Sa passion pour le gibier l'a même poussé à habiter la route du ruisseau du chevreuil...

À force de manipuler les cervidés,



De gauche à droite :
Jean-Luc et Monique
Hamann, Claude Simon

■ ■ ■ son dos en a pris un mauvais coup, cela pourrait s'apparenter à une maladie professionnelle... Merci pour tout ce que tu as fait pour le cerf en Alsace (et en France) sans oublier que tu es un passionné de gibier à plumes, surtout les pigeons et les canards ...

Bon vent à toi pour la suite!
En ce qui concerne son épouse Monique, son souffre-douleur quotidien, que dire si ce n'est que sa vie est un sacerdoce consacré à l'accompagnement des tâches quotidiennes de Jean-Luc.

Que de sorties nocturnes consacrées à la capture et au marquage des cervidés dans les pièges...

Que de virées de comptages nocturnes pour la réserve de LPP...

Combien de dizaines de journées consacrées à l'accueil des chasseurs, des visiteurs, des agents de l'ONF, de l'ONCFS des autres départements français, des responsables cynégétiques d'autres territoires de France et de Navarre...

Combien de captures de cervidés en compagnie de Jean-Luc pour les

exporter vers d'autres territoires de chasse...

Combien de séances de panneau-tage pour marquer les animaux...

En plus de cela, notre petite Monique adore battre plaine et bois pour lever le gibier lors de nos battues hivernales ...

Merci pour ton dévouement et ton engagement à la cause de la chasse en Alsace.

Claude Simon, médaille d'argent

À notre cher ami, éleveur de visons de son état mais grand chercheur de l'UDUCR devant l'Éternel... et surtout excellent trouveur (c'est ce qui fait la qualité des bons conducteurs de chiens...)

Tu t'es énormément impliqué dans le programme de recherche pour la santé publique en participant activement à la collecte des renards pour l'échinococcose alvéolaire. C'est vrai que c'était il y a bien longtemps (30 ans) quand personne en France ne parlait de l'échinococcose.

Ton éthique de chasse irréprochable, ton bon sens, ton engagement à la cause de la chasse ne se sont jamais démentis.

Tu es de ceux pour qui chasse rime avec passion et fidélité. Nous te remercions pour tout ce que tu as fait.

Léonard Graf, médaille d'argent

est titulaire du permis de chasse depuis 1981 (35 permis)

Il a exercé la fonction de garde-chasse assermenté près de Wissembourg au «Mundtatwald» jusqu'en 2014 où il a dû s'arrêter, à son grand regret, pour raison de santé.

Actuellement il occupe à nouveau la fonction de garde-chasse à Keffenach chez M. Hubert Weiss.

Léonard est très connu et apprécié en tant qu'homme et chasseur.

Toujours très dévoué dans l'exercice de ses fonctions.

M. Graf n'a malheureusement pas été en mesure de participer à l'assemblée générale pour la remise de sa médaille en mains propres. ■

Résultat du vote des résolutions

	Nombre de voix exprimées : 3253		
	OUI	NON	ABSTENTION
Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2015 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2014 au 30/06/2015)	99,26 % 3229	0,22 % 7	0,52 % 17
Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2016/2017 ? (du 01/07/2016 au 30/06/2017)	99,51 % 3219	0,22 % 7	0,27 % 9
Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire : Actuellement à 78€, quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	78 € 97,48 % 3171	79 € 2,46 % 80	0,06 % 2
Choix du montant «Suivi de territoire» : Quel montant choisissez-vous pour la prestation « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 96,96 % 3153	0,18 € 2,37 % 77	0,67 % 22
Choix du montant «FARB» : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,32 € 93,44 % 3032	0,36 € 4,77 % 154	1,76 % 58
Projets d'avenir : Approuvez-vous les opérations indiquées ci-dessous : • Compléter le cyné'tir par un tunnel de tir à 100 mètres : coût estimatif de 107.500€ • Compléter le centre de formation du permis de chasser du Herrenwald par un parcours de ball-trap (cabanes et lanceurs) : coût estimatif de 23.000€ • Donner pouvoir au Président, pour engager ces opérations et ces actes indépendamment les uns des autres et les mener à bien.	99,29 % 3222	0,43 % 14	0,28 % 9

Résultat du vote des élections

Nombre de voix exprimées: 3251			
	NB DE VOIX	%	RÉSULTAT
Administrateur représentant le secteur de Strasbourg (1 poste) CAUSSADE Patrick	3234	99,48	ELU
Administrateur représentant le secteur de Haguenau-Wissembourg (1 poste) BURLET Hubert	3243	99,75	ELU
Administrateurs représentant le secteur du Hohwald (2 postes) OBRY Frédéric PAX Michel	3246 3250	99,85 99,97	ELU ELU
Administrateurs représentant les locataires de chasses communales (2 postes) GEWINNER Michel SCHMITT Pierre-Thomas	3251 3178	100 97,75	ELU ELU
Administrateur représentant les locataires de chasses domaniales (1 poste) SCHOEFFLER Roland	3251	100	ELU
Administrateur représentant les réservataires de chasses privées (1 poste) DE GAIL Gérard	3251	100	ELU

Les rapports d'activités des associations

Bilan des activités de l'ACABR pour la saison 2015-2016

21 mars : organisation de la Journée de formation obligatoire à Geudertheim
22 mars : parcours de tir à l'arc sur cibles 3D à Karlsruhe
3 mai : organisation de la journée de formation complémentaire à Geudertheim
16 mai : assemblée générale de l'ACABR
22-24 mai : participation à la 7^{ème} rencontre internationale des chasseurs à l'arc
30 mai : formation arc brevet grand gibier
6-7 juin : Laurent Busche et Renaud

Gerst à Laon pour le stage réglage des arcs
13 juin : Tenue du stand ACABR lors de la fête des piégeurs à Kolbsheim
27/28 juin : Soirée affût aux ragon dins à Gerstheim
5 septembre : animation lors du challenge de tir ABRCGG
6 septembre : stage réglage des arcs avec les formateurs de l'ACABR
11 octobre : organisation de la journée de formation obligatoire à Geudertheim
25 octobre : battue petit gibier Gerstheim

15 novembre : battue à Kirrberg
6 décembre : battue à Haguenau
27 décembre : battue au Fleckenstein
28 décembre : battue à Marienthal
16 janvier 2016 : battue au Fleckenstein
17 janvier 2016 : battue à Haguenau

Je remercie tous les membres ayant participé à l'organisation de ces journées. Je remercie également l'ensemble des personnels de la FDC67 pour leur aide logistique et notamment Monsieur Gérard Lang pour la mise à disposition du site, afin d'y effectuer nos stages et formations. ■

Bilan des activités de l'ABRCGG pour l'année 2015

Les activités de l'association ont été denses et multiples. Le conseil d'administration s'est réuni 11 fois au cours de l'année. Un ou plusieurs de ses membres ont participé à plus de 10 AG de GGC, associations diverses et SLC et ont été présents à 11 réunions diverses telles

que CDCFS, commission consultative de la chasse en forêt domaniale, préparation de la messe St Hubert avec les lieutenants de louveterie, conférences sur le daim, la réintroduction du Lynx dans le Palatinat allemand et les manifestations en faveur de la recherche sur la maladie de Lyme.

Les activités

- **Mars** : stand à l'exposition de trophées de Weiterswiller
- **Mai** : les Journées Nationales de l'ANCGG au domaine de Chales en Loir et Cher ont rassemblé 156

membres dont 4 bas-rhinois pour 52 délégations départementales

• **Juin :**

- avec le soutien des GGC Haslach et Environs, Champ du Feu et Haut-Koenigsbourg Ungersberg, organisation d'un concert caritatif sous le signe de l'amitié franco-allemande avec les trompes de chasse des « Échos du Guirbaden » de Mollkirch, de la « Parforcehorngruppe du Hanauerland » et la « Jagdhornbläsergruppe » de Kehl accompagnés par l'organiste Thierry Hassler.

- épreuves théoriques et de tir du Brevet Grand Gibier connaissait son apothéose avec les épreuves de tir le matin et théoriques après le re-

pas, conduites par nos responsables H. Chatelet et M. Chappon. Sur 16 candidats, 11 ont obtenu la médaille d'or carabine, 2 la médaille d'or en vénerie, 3 la médaille d'argent et 2 échecs.

- stand à la Journée des Piégeurs pour la promotion de l'association et du Brevet Grand Gibier.

• **Août :** création de la section « **Cor de Chasse à Tir** » avec l'aimable mise à disposition des locaux de la FDC67

• **Septembre :**

- organisation du Challenge de Tir des Vosges du Nord, un incontournable de l'association qui a lieu tous les deux ans en alternance avec le

Haut-Rhin. Ce challenge a connu un immense succès avec 80 participants et s'est déroulé au Herrenwald et à l'Espace Chasse et Nature de la FDC67

- organisation de la **Messe de Saint-Hubert** à la cathédrale de Strasbourg avec les louvetiers du Bas-Rhin

- Le Livre Blanc : un document de synthèse a été établi, communiqué à l'ensemble des contributeurs et des responsables de GGC afin d'argumenter nos moyens de défense. Mise en place d'une formation sur l'équilibre forêt-gibier qui devrait être suivie d'une formation aux questions cynégétiques à destination des forestiers. ■

ANALYSE DES CERNES DE CÉMENT

Une estimation par l'usure moins pessimiste



Gérard Lang, Pascal Kentzinger et Hubert Burlet au travail

Le 3 mai dernier, Gérard Lang, Hubert Burlet et Pascal Kentzinger ont procédé à l'analyse des cernes de ciment de 13 mâchoires de cerfs (molaire 1) prélevés lors de la saison 2015/2016.

Sur les 13 mâchoires de 6 à 7 ans à vérifier :

• 3 individus présentent 6 cernes sur

la M1 = 6 ans

• 1 individu présente 7 cernes sur la M1 = 7 ans

• 8 individus présentent 8 cernes sur la M1 = 8 ans

• 1 individu présentent 9 cernes sur la M1 = 9 ans

Il en ressort que la moyenne d'âge des

cerfs évalués à 6 à 7 ans lors des estimations est en réalité de 7,5 ans. Le nombre d'erreurs de tirs dans la classe analysée n'est ainsi que de 3 individus sur 13 soit 23% du total. Cette année, l'estimation par l'usure est moins pessimiste donc plus concordante par rapport aux cernes de ciment, comparée à l'année dernière. ■



REÇU le
3- MAI 2016
Rép. _____

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Direction générale de la Santé

Sous-direction de la Veille et sécurité sanitaire
Chargée de mission : Christine Ortmans
Tél. 01 40 56 60 24
christine.ortmans@sante.gouv.fr
Pégase : 16-010601
Cab/CR/DB A 16003449

Paris, le 25 AVR. 2016

Monsieur le Président,

Vous avez adressé à Madame la ministre chargée de la santé deux articles concernant la problématique des cervidés et leur rôle bénéfique dans la protection des populations vis-à-vis du risque de Borréliose de Lyme et je vous en remercie.

Ces informations complètent utilement nos connaissances sur cet enjeu et celles de nos concitoyens. De même votre action participe à mieux informer et sensibiliser les populations autour de ce risque. Il est important également de lutter contre les idées fausses qui conduiraient à détruire l'équilibre écologique en menaçant les cervidés qui aujourd'hui nous protègent.

Le ministère de la santé n'est pas chargé de la protection des animaux sauvages ni de la forêt mais je ne manquerai pas de porter ce message sur l'importance de l'équilibre sylvo-cynégétique pour la santé publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sincères salutations.

Le Directeur Général de la Santé,

Professeur Benoît VALLET

Dr Gérard LANG
Président de la Fédération départementale
des Chasseurs du Bas-Rhin
Chemin de Strasbourg
67170 Geudertheim

Procès-verbal du Conseil d'Administration

de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin du 9 février 2016 à 19h

Présents

Mme A. Schaeffer, MM. G. Lang, H. Kastendeuch, M. Schirer, C. Muller, B. Schnitzler, M. Gewinner, Ch. Kleiber, H. Burlet, P. Caussade, F. Obry, P.Th. Schmitt.

Excusés

MM. M. Pax (pouvoir à G. Lang), F. Grasser (pouvoir à A. Schaeffer), R. Schoeffler (pouvoir à H. Burlet).

1. Préparation de l'assemblée générale 2016

Le président soumet au vote l'organisation et le déroulement de l'assemblée générale 2016 ainsi que les formulaires de vote et le rétro planning.

Le conseil approuve à l'unanimité, les propositions suivantes :

- date et lieu : samedi 30 avril 2016 à 9h Salle Polyvalente, 83 rue du Général de Gaulle à Geudertheim. Possibilité de voter dès 8 h30 ;
- l'ordre du jour de l'assemblée générale indiqué sur les propositions d'invitations des chasseurs ;
- la participation des Cors de Chasse « Rallye des Trompes de Strasbourg » ;
- le verre de l'amitié offert à l'issue de l'AG par la Fédération ;
- les formulaires de vote « territoire de chasse, participation personnelle » et « territoire de chasse, en cas de non-participation personnelle » ;
- le rétro planning fixant les dates limites de dépôt des dossiers de vote :
 - pour le dépôt au bureau de la FDC : 8 avril 2016 à 16h ;
 - par courrier 9 avril 2016, le cachet de la poste faisant foi ;
 - dépôt dans la boîte aux lettres de la FDC au plus tard pour le 10 avril 2016.

Duplicata du timbre vote : Il est décidé à l'unanimité, que le duplicata du timbre vote ne pourra être délivré que sur demande écrite et signée de l'adhérent. Dans l'hypothèse où le jour de l'élection un adhérent voudrait utiliser le duplicata alors qu'il est déjà votant dans un dossier de vote, seule sera prise en compte sa voix existant dans le dossier de vote. Plus généralement, lors d'un doublon dans un dossier de vote, les voix correspondant au doublon seront annulées dans les 2 dossiers.

Il est décidé, à l'unanimité, qu'il n'est pas nécessaire de mentionner la date et le lieu de l'AG sur les pouvoirs que les timbres sont millésimés pour l'année en cours. Le timbre de vote et la signature de l'adhérent sont suffisants.

Un conseil d'administration est fixé au jeudi 21 avril 2016 à 19h au siège de la Fédération des chasseurs pour l'arrêté des listes de vote et le choix du bureau. Il sera précédé, à 18h, de l'Assemblée Générale du FARB.

Rapport d'activité des Associations.

Pour des raisons de planning horaire il a été décidé par 13 voix pour et 2 voix contre que les associations ne pourront plus faire de présentation orale le jour de l'AG mais présenter un poster. Il leur sera proposé de faire une présentation écrite de leur poster ou leur rapport d'activité dans le numéro Infos'Chasse 67 spécial AG.

2. Propositions de distinctions

Il est proposé : une médaille d'argent pour :

- Monsieur Léonard GRAF
- Madame Monique HAMANN
- Monsieur Jean Luc HAMANN
- Monsieur Claude SIMON

3. Contentieux STENGER

Fin heureuse pour la Fédération dans la procédure STENGER contre la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin à propos du bail emphytéotique concernant « La Maison de la Chasse et de la Pêche » à Oberschaeffolsheim.

Après 10 ans de procédure devant les Tribunaux de Strasbourg, Colmar puis en Cour de Cassation, le procès est maintenant définitivement terminé, sans condamnation et sans conséquence financière pour la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin.

Le Conseil d'Administration remercie et félicite Maître Jean Schieber-Herrbach pour ce brillant résultat.

4. Projets d'avenir pour la FDC67

L'épée de Damoclès concernant la procédure Stenger étant levée, il n'y a plus de raison de garder les provisions pour cette affaire. Ces provisions ainsi que les excédents des différents résultats pourraient être utilement investis dans des subventions pour les chasseurs de petit gibier ainsi que dans la réalisation des investissements prévus de longue date et différés en attendant la fin de cette procédure. Le conseil propose, à l'unanimité, de faire voter à l'assemblée générale du 30 avril 2016, les « projets d'avenir » de la FDC :

- Compléter le cyné'tir par un tunnel de tir à 100 mètres : Coût estimatif de 107 500 euros.
- Compléter le centre de formation du permis de chasser du Herrenwald par un parcours de Ball-Trap (cabanes et lanceurs) : Coût estimatif de 23 000 euros.

Le conseil approuve, à l'unanimité,

- d'aménager l'extérieur de l'accès au siège de la FDC pour sécuriser les entrées et sor-

ties de la FDC. Coût estimatif : 15 588 euros.

- d'inscrire 35 000 euros de subventions aux chasseurs de petit gibier dans le budget prévisionnel 2016/2017.

5. Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel incluant ces réalisations est approuvé à l'unanimité.

6. Divers

Il conviendra de faire un rappel sur la sécurité en direction des organisateurs de battues dans le numéro « Infos'Chasse 67 » du mois d'octobre 2016.

Il est accordé, par 13 voix pour et 2 voix contre, une subvention de 600 euros à l'Ecole de Trompe de Chasse Balbronn.

Conformément à la décision du conseil prise dans le CA-mail du 9 juin 2015 d'octroyer une subvention pour achat de matériel de piégeage, etc. jusqu'à 1500 euros/an sur présentation de la facture, aux GGC qui en feraient la demande, les GGC du Pays de Hanau, Plaine de la Bruche et Ried-Sud ont bénéficié d'une Subvention de 1500 euros chacun.

Le C.A a décidé de faire visiter le Cyné'tir (avec une séance de tir au laser) et de présenter le Mobil'faune à l'Ordre International des Anysetiers et de mettre la salle de réunion à leur disposition le 2 avril 2016 pour leur assemblée générale 2016.

Le C.A est favorable à la proposition de M. Pascal Perrotey-Doridant de négocier avec les agriculteurs à l'instar du FIDS une franchise pour les dégâts de gibier rouge. Mme Aliette Schaeffer, M. Bernard Schnitzler et M. Charles Kleiber sont chargés d'engager, avec M. Pascal Perrotey-Doridant, cette négociation prochainement. Nous le remercions vivement pour cette initiative.

Le CA a décidé, par 13 voix pour et 2 voix contre, d'offrir un stylo aux couleurs de la FDC ainsi qu'un tire-tiques à chaque participant à l'Assemblée Générale 2016. Le Président informe qu'une demande d'un arrêté préfectoral de tir de nuit avec lampe a été adressée à la DDT.

Liste des représentants chasseurs et leurs suppléants, au sein de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

CONSULTATION PAR MAIL Du 15 janvier 2016

Consultation du CA par mail en date du 15 janvier 2016 : le compte-rendu du CA du 13 octobre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. ■

L'ARMURERIE DE LA VALLEE

NATURA VALLEE
SPORTS, SOUS-ET CHASSE

Leica  à partir de **1025€**
Leica ERI 2.5-10x42+ASV
et Leica ERI 3-12x50+ASV

Zeiss  à partir de **2610€**
Zeiss V8 1.8-14x50T ZM ret.60
et V8 2.8-20x56T ZM+ASV ret.60

DVD Fievre du sanglier N 7  **34€**

Stand à voir à KOLBSHEIM le 12 Juin 2016

Chaussettes LABONAL  **28€**

Anti-Tiques 

MEINDL Stowe GTX  Cuir gras + membrane gortex **209€**

Canne de pirsch  **109€**

Joyeuse Fête des pères !
Frédéric RENARD, à votre service.

NATURA VALLEE - 118 AVENUE DE LA GARE - 67130 SCHIRMECK
TÉL.: 09 60 12 08 90 - Mail : naturavallee@orange.fr
www.naturavallee.com

Daniel RETTIG
Naturaliste - Taxidermiste

Depuis 1977

Montages personnalisés de grande finition





114 route Nationale
67760 Gamsheim
taxidermie.rettig.free.fr
Tél. 03 88 96 42 04

BIWI
RUBBER - PLASTIC - SILICONE







Caoutchouc / Plastique / Silicone
+ 30 ans d'expérience

Développement / fabrication de produits

- Technique
- Médical
- Etanchéité
- Horlogerie / Joaillerie
- Identification

Route de la Transjurane 22 CH-2855 Glovelier
Tél +41 32 427 02 00 / Fax +41 32 427 02 01
www.biwi.ch / info@biwi.ch

Visez plus haut



Christian Veltz
Diplômé de l'Ecole d'armurerie de Ferlach
Président des Trompes de Chasse de Mollkirch

LA CHASSE, UNE PASSION PARTAGÉE

S'Jaejer-Stuebel
ARMURERIE VELTZ

24 rue du Général Baegert • 67210 Obernai
Tél. 03 88 95 65 41

Parking 100 places (Place des Fines Herbes) • 20 mn gratuites
Stand de tir à 5 mn du magasin



Agrainage en plaine

Dégâts de sangliers

Lundi, 18 avril 2016, la commission sanglier s'est réunie au siège du FIDS afin de faire un point à date des dégâts de sangliers dans le Bas-Rhin.

Même si la situation des dégâts paraît satisfaisante, il reste néanmoins quelques points noirs dans le département essentiellement sur des dégâts de prés.

Le FIDS en collaboration avec les lieutenants de louveterie sont mobilisés sur le terrain afin de sensibiliser les locataires de chasse sur les risques de dérapage pouvant générer des coûts importants pour la communauté des chasseurs.

Ces dérapages peuvent aussi et surtout inquiéter le locataire de chasse concerné étant donné les nouvelles règles du cahier des charges où la sanction extrême peut être la résiliation pure et simple du bail de chasse.

Pour éviter ce genre de situation, il

existe aujourd'hui des outils performants de suivi quasi quotidien de l'évolution des dégâts. Il suffit de consulter le site internet du FIDS pour avoir accès aux dégâts par culture, par commune voire par lot de chasse. Sur autorisation du lieutenant de louveterie, le locataire peut pratiquer le tir de nuit en plaine avec source lumineuse de l'espèce sanglier. Au-delà du 15 juin et jusqu'au 1^{er} février 2017, le tir de nuit reste autorisé mais cette fois-ci sans source lumineuse.

Les clôtures électriques bien entretenues ainsi qu'un agrainage de dissuasion en forêt complètent un dispositif qui produira forcément des résultats positifs.

Agrainage en plaine

Lors de cette commission ont été abordées les pratiques de certains locataires de chasse qui consistent à attirer les sangliers en plaine au travers

de places d'agrainage judicieusement implantées en sorties de forêt.

La commission rappelle que l'agrainage en plaine est interdit par le schéma départemental et peut être sévèrement réprimandé.

Sur le terrain, on observe une augmentation significative de ce genre de pratique, qui entraîne de fait une augmentation importante des dégâts dans les cultures environnantes.

Procédure pénale

Les infractions constatées sont verbalisées par l'ONCFS par des timbres amendes de 4^{ème} classe. Malheureusement leur emploi du temps chargé en missions diverses ne leur permet pas de toujours constater ces infractions. Il a été rappelé lors de cette commission que le lieutenant de louveterie dans le cadre de ses missions peut engager une procédure pénale à l'encontre des contrevenants, ce qui permettrait au FIDS de se porter partie civile.

L'objectif clairement affiché est que le FIDS puisse se faire rembourser les dégâts et les frais générés par cette pratique.

L'excellente collaboration entre le FIDS et les lieutenants de louveterie permet d'avoir un meilleur suivi ainsi qu'une très bonne réactivité. Au final chacun y retrouve son compte : chasseur, agriculteur et FIDS. ■



Un «parlement» pour discuter du retour du lynx dans les Vosges du Nord

Dans le cadre d'un projet Européen LIFE porté par La Fondation pour la Nature et l'Environnement de Rhénanie-Palatinat, des lâchers de lynx (20 individus en 5 ans) sont prévus dans la forêt du Palatinat (Pfälzerwald), massif qui prolonge les Vosges du Nord côté allemand. Côté français, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est partenaire du projet et a initié la mise en place d'un processus participatif de concertation appelé «parlement du lynx» animé par des modérateurs indépendants. Ce parlement du lynx a pour but de définir avec tous les acteurs concernés les modalités d'une cohabitation sereine avec le lynx.

La première réunion du parlement du lynx s'est tenue à la Maison du Parc à La Petite Pierre le Mardi 22 Mars de 9h00 à 12h30 et a rassemblé des représentants des services de l'Etat et des établissements publics (Direction Départementale des Territoires, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Office National des Forêts, Centre Régional de

la Propriété Forestière), le président de la FDC67 (M. Gérard Lang), et le vice-président de la FDC57 (M. Paul Vataux), un éleveur d'ovins, des représentants d'associations environnementales, des élus et les représentants du projet LIFE. Le parlement du lynx a été l'occasion de discuter des questions, intérêts et attentes des acteurs présents. Beaucoup d'acteurs se sont exprimés en faveur du retour du lynx mais mettent en avant la nécessité que cela se fasse dans de bonnes conditions pour tous. Les représentants des fédérations de chasseurs restent circonspects et en attente de voir les conséquences de l'arrivée du lynx. Le représentant des éleveurs a également expliqué l'inquiétude des éleveurs face au retour des grands prédateurs comme le lynx ou le loup. Au cours des discussions, les participants ont exprimé leur désir d'être tenus régulièrement informés de l'avancement du projet allemand et ont décidé d'ajouter aux objectifs du parlement le fait d'étudier quels ser-



vices sont rendus par le lynx et aussi quelles contraintes il apporte. Ils ont aussi identifié plusieurs sujets qu'ils souhaiteraient voir aborder dans les réunions suivantes du parlement du lynx tels que les mesures de protection pour les éleveurs, ou les pratiques et expériences des chasseurs et des éleveurs côté allemand,...

Les participants ont finalement décidé que le parlement du lynx irait plus loin que juste un échange d'information et travaillerait à développer une compréhension mutuelle plus approfondie. Ils ont toutefois souligné l'importance dans ce cas d'avoir une meilleure représentation de certains groupes, et notamment une représentation des acteurs plus opposés au retour du lynx. La prochaine réunion aura lieu le 27 mai à La Petite Pierre. ■



9-10-11 septembre 2016

La troisième édition du Salon de la Chasse se tiendra les 9, 10 et 11 septembre prochains à Metz. Durant ces 3 jours, les visiteurs pourront rencontrer les principaux acteurs des filières, acquérir de nouveaux équipements, bénéficier de conseils personnalisés et profiter de nombreuses animations.

La FDC67 sera l'invité d'honneur de cet événement et sera ainsi présente sur le salon avec le Mobil'Faune ainsi qu'un stand.

Les exposants intéressés voudront bien prendre contact avec la FDC67 pour de plus amples renseignements :

03 88 79 12 77

La FDC67 invite également tous les GGC à organiser des visites collectives au travers de déplacements en bus. L'an prochain, ce Salon du Grand Est se tiendra à Strasbourg pour sa quatrième édition. ■

Les candidats au brevet grand gibier au Cyné'tir

Le samedi 30 avril, matinée découverte du Cyné'tir pour les candidats au brevet grand gibier promotion 2016.

L'ambiance ludique et studieuse a permis aux candidats de surmonter la progression des difficultés proposées au fur et à mesure de l'avancement de la matinée. Nul doute que pour plusieurs d'entre eux ce premier essai en appellera d'autres.

L'ABRCGG remercie la Fédération pour la mise à disposition gracieuse du site au titre de la formation, ainsi que l'opérateur Jean-Michel Mathias pour sa disponibilité. ■



Michel Zehnacker, chevalier dans l'ordre du Mérite agricole.

Michel a obtenu cette grande distinction pour toute une vie au service de la ruralité... féminine ■



Sauvez les radeaux sur canaux

Afin de maintenir les remontées à gibier sur les canaux du Bas-Rhin, nous recherchons d'urgence des photos d'animaux sauvages en train d'utiliser les remontées tels que chevreuils, sangliers, cerfs, renards, blaireaux (sauf rats, ragondins ou oiseaux que nous possédons). Merci de les envoyer à la FDC67.

Si leur efficacité n'est pas démontrée, nous risquons par mesure de sécurité, de devoir les démonter! ■

Viscères de gibier au mauvais endroit!

Pour Eric Krauser, chef de brigade Service départemental du Bas-Rhin Délégation régionale Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, ONCFS, il nous est courant de constater ou d'être informés, de viscères de gibier déposés dans des endroits inadéquats ou en nombre important (bord de route, zones à forte présence de public, etc.) provenant de personnes non identifiées. Non seulement ces pratiques sont interdites, mais elles ternissent aussi l'image de la chasse et des chasseurs.

NB : Le Code rural interdit le jet, en quelque lieu que ce soit, des sous-produits d'animaux (L228-5). Le règlement (CE) n°1069/2009 pré-



cise une tolérance à l'égard des chasseurs. En effet ceux-ci, dès lors que des bonnes pratiques de chasse sont appliquées, ont la possibilité de laisser sur place et en toute sécurité les intestins et autres parties des cadavres de gibier sauvage. Ces prescriptions sont reprises dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Bas-Rhin 2012-2018 (annexe VI pages 77-78) ■

Enquête blaireau 2016

Objet:

Estimation des populations de blaireau et des dégâts de blaireau



Madame, Monsieur,

Le blaireau n'est actuellement pas chassable dans le Bas-Rhin. Les représentants des intérêts agricoles demandent l'ouverture de la chasse au blaireau à cause des dégâts qu'il commet dans les vignes et dans les champs de maïs. Cf AG discours du représentant de M. le Préfet.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prévoit en cas de besoin (dégâts avérés et comptabilisés) de lancer une réflexion sur la possibilité ou l'opportunité de pouvoir chasser certaines espèces, actuellement non chassables dans le Bas-Rhin. Un groupe de travail composé des parties prenantes (FDSEA, FDC, LPO, Alsace Nature, Administrations, etc .) sera créé le moment opportun.

Pour préparer la réunion de ce groupe de travail nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir remplir le coupon-réponse ci-dessous et de nous le retourner avant le 30 juin 2016

Dans cette attente et avec nos remerciements anticipés, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président, Gérard Lang



Enquête
blaireau

Coupon-Réponse

à retourner à la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin
Espace Chasse et Nature – Chemin de Strasbourg – 67170 GEUDERTHEIM
avant le 30 juin 2016

Nom du titulaire de droit de chasse :

Commune(s)	Nombre de terriers	Nombre de blaireaux estimés

Année	Commune	N° insee de la commune	Surface totale détruite	Culture	Nom/Prénom de l'estimateur	Nom/Prénom de l'agriculteur

Date :

Signature du locataire de Chasse

Petites annonces

Chiens

■ Chiots Jack Russel (3 mâles et 3 femelles), nés le 6/04, disponibles début juin, pucés et vaccinés. N° Mère 2HCB840. Parents bons chasseurs sur et sous terre, non LOF. Prix : 300€. Tél. 06 98 90 41 64

■ Chiots drahthaar nés le 08 mai 2016. 8 mâles et 3 femelles. Disponible à partir de mi-juillet. Vaccinés et pucés. Mère: HELSA VOM RHEINHAMEN LOF 8775/7897. Père: INCA VOM HECHTSGRABEN. Parents tous les concours allemand: VJP HZP VGP HEGEWALD Parents issus d'une longue lignée de travail et de beauté. Contact: Mr ERBS Gilbert au 03 88 86 51 09 de préférence le matin.

■ Chiots Munsterlander LOF, nés le 21.03.2016, 5 mâles disponibles, 600€, parents excellents chasseurs. Tél. 06 32 93 95 60

■ Disponibles chiots petits Munsterlander LOF (mère 9009/2258, père 9081/1645) nés le 15/05/2016. Parents excellents en beauté et chasse sur terre et en eau. Tél. 06 15 11 47 42

■ 8 chiots labrador chocolat, pure race, 100 % chocolat, 5 femelles et 3 mâles nés le 13.05.2016, à réserver (disponible vers le 15 juillet 2016). Centrale Canine: LOF-2016-012904. Seront pucés, vaccinés et certifiés vétérinaire + kit chiot. Lignée chasse: canards, rapport tout petit gibier (faisans, lapins, lièvres...) et recherche au sang. Mère: HAVANE DU LAC VERT - LOF 223196/32759, dysplasie hanche A/A, TAN, chasse et beauté. Père: TISSURA NAPOLEON FOR FARMINA, dysplasie hanche A/A, coudes 0/0, tare oculaire OK, travail et beauté, TRIALER

chasse, Champion international, champion Luxembourg et Suisse. visible sur son site: LA TOUR FARMINA. Lignée très équilibrée, mère et père chassent et vivent en famille dans la maison avec enfants et autres animaux. Prix 950€. M. BRETON. Mail: n.breton.fdc88@wanadoo.fr - Tél. 06 87 01 47 22

■ Chiots Rouge de Hanovre LOF, à naître mi-juin, parents chiens de sang confirmés et primés. Idéals pour la recherche de gibier blessé. Elevés dans un cadre familial optimal. Mère n° 250269801701160. Chiots LOF vendus vaccinés, pucés, vermifugés, passeport européen et certificat vétérinaire. Tél. 06 71 78 11 71

■ SPA Strasbourg souhaitons placer: Icare né en mai 2013, Drahtaar mâle. Il est très énergique, vigoureux et a besoin de se dépenser. Il est hyper câlin avec les gens, sociable et aime le contact et le jeu. Bref, un chien pour les grands espaces ! Il adore le confort d'un canapé pour se reposer après les balades et des peluches pour jouer avec (nous en fournissons quelques-unes). C'est un chien adorable et très attachant. Tél. 03 88 34 67 67

Armes/optiques

■ Mixte Blaser ES 70 Luxe 8x75RS - 20/76. Tube réducteur KS Keppeler 6.5x57R. Lunette Docter 2.5-10x45 rét. lum. 2300€. Tél. 07 86 77 73 37

■ Carabine Sako 49, canon semi match, détente sèche directe, cal. 222 Remington excellent groupement + Lunette Zeiss 3-12-56, réticule 4. Très bon état général. 1600€. Tél. 06 51 28 36 19

■ Fusil Falcor MunuFrance, cal. 12 superposé, double détente, extracteurs, robuste et fiable: 350€. Point rouge battue Docter Sight 2 plus, avec base (interchangeable) pour rail Weaver, état neuf: 260€. Tél. 06 61 53 40 86

■ Carabine-Steyr-Daimler-Puch AG Steyr Mannlicher Modèle M carabine 7 x 64 + Lunette Microdot 3 x 9 x 40 point rouge. 2 chargeurs escargot. Montage pivotant Steyr. Tél. 06 76 41 08 88

■ Carabine Mannlicher cal. 7,64 SBS 96 + lunette Swarovski 10 x 56 point rouge. Valeur 2900€. Prix à débattre. Tél. 03 88 50 95 16

■ Drilling Suhler 20/70 - 7,65R. Montage crochet Zeiss 1,5 6x42. Tél. 06 22 93 40 17

■ Drilling Heym Luxe 7x65R 16/70 tube réducteur 5,6/50 R Magnum. Montage crochet. Lunette 1,5 - 6 x 42 Schmitt Bender. Tél. 06 22 93 40 17

■ Blaser Bergstutzen BS 97 (standard) cal. 9.3x74R - 243 Winchester. Etat neuf, jamais utilisé à la chasse, long. de la crosse 38 cm, peut être vendue avec optique Zeiss 2,5 à 10 x 52 R 4. Tél. 06 51 28 36 19

■ Jumelles Bernard Optic 10x50 neuve reçue en double à mon anniversaire. Fabrication française «Solenzara corse» sous garantie. Observation nature, mirador, puissance utile idéale ainsi qu'intensification de la lumière pour voir par très faible luminosité. Valeur 280€ vendu 150€ (non négociable). Tél. 06 70 70 26 72

■ Mixte BRNO en 7x57R et 16/70 avec gravures et point rouge Tasco BKR 30 reddot 1/11 à 450€ + 22Lr Voere 1 coup à 70€. Tél. 06 10 15 89 30

■ Carabine Sauer 202 Classic GAUCHER cal 9,3x62, avec lunette Méopta Méostar 1,5x6x42 R1 RD avec réticule lumineux, montage Sauer/Eaw, 1 boîte Norma Vulcan 1 Sgr. Très peu servi, parfait état. 2500 euros. Tél. 06 12 67 29 58

■ Carabine Merkel KR1 battue Cal.9,3x62 avec lunette Schmitt et Bender 1,5-6x42 - Prix 1300€. Tél. 06 86 47 82 03.

■ Carabine Blaser 300 WSM R8 black edition + Swarovski 2.5-10x50. 3500€. Tél. 06 64 04 43 38

■ Carabine 7x64 BRNO modèle 98, peu tiré, canon 60 cm avec lunette battue Edenberg1 -4x25, montage pivotant, très bon état. Prix : 600€. Tél. 06 32 33 26 43

■ Blaser R93 Professionnel, 7x64 + Zeiss Diavari-Z, 1.5 à 6x42 T* 3500€. Blaser laser kiplauf 770 UL, 7x65R + Zeiss Diavari-Z, 3 à 12x56 T* Rét. Lum. 4000€.. Sauer S80 300W Mag + Schmidt Bender battue 1.25x5 à 1200€. Tél. 06 71 65 69 68

■ Carabine Steyr-Mannlicher M Stutzen Cal: 30/06 avec lunette Zeiss 8x56 réticule Plex, très bon état prix sur demande au 06 87 07 10 84

■ Carabine Sako 491 canon semi match détente sèche directe calibre 222 Remington excellent groupement (avec filetage au bout du canon). Lunette Zeiss 3-12-56 réticule n° 4. Très bon état général: 1600€. Tél. 06 51 28 36 19

Divers

■ Débroussailluse pro, Echo, peu servie, TBE: 340€. Tél. 03 88 49 26 20

■ Vends agrainoir en ligne autoporté Vitex 12 Volts. Bac de 80 litres. Prix : 500€. à débattre. Tél. 06 80 25 26 13

■ Groupe électrogène, forte puissance 5 KW 230 V, moteur essence, neuf : 280€. Lanceur manuel pour ball-trap: 60€. Tél. 06 61 53 40 86

■ Vends livre sur les chiens. Le teckel... et nous de C.R. Depoux (8€). Le teckel (histoire, dressage, travail...) de F. Fiorone (8

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

Ephéméride

Juin 2016

1 juin	04h31 à 22h23
5 juin	04h28 à 22h26
10 juin	04h26 à 22h30
15 juin	04h26 à 22h33
20 juin	04h26 à 22h34
25 juin	04h28 à 22h35
● 5 juin	● 20 juin

Juillet 2016

1 juil.	04h31 à 22h34
5 juil.	04h33 à 22h32
10 juil.	04h38 à 22h30
15 juil.	04h43 à 22h26
20 juil.	04h48 à 22h21
25 juil.	04h54 à 22h15
● 4 juillet	● 19 juillet

euros). Les teckels (chiens de chasse sur et sous terre) de E. Ley (15). Les teckels (élevage, utilisation...) de R. Depoux (8). Dackel (Pflege, Verhalten, Aufzucht) de Dr Schneider (5). Der Jagtteckel (Ausbildung, Führung) de P. Parey (5). Premiers soins pour chiens de chasse blessés de M. Krepper (5). Le langage du chien (le connaître, le comprendre) de V. Rossi (10). Comment parler chien de S. Coren (5). Livres neufs ou en très bon état. Tél. 06 78 33 78 18

■ Vends échelle d'affût alu, 4 m de haut. 300€. Tél. 06 16 44 42 98

Véhicule

■ Vends Mehari 1973 prix à débattre. Tél. HDB 06 71 90 47 19

Chasse offre

■ Cherchons 2 partenaires pour les saisons 2016-2019. Plan de chasse important dans une forêt domaniale de 820 ha à 10 mn de Pierre-Percée. 10 we de battues, affûts, pirsch, baraque de chasse, gîtes et restaurant sur place. Tél. 06 18 76 66 34

■ Cherche partenaire pour compléter équipe. Part battue possible à Niederbronn. Cerfs, sangliers, chevreuils. Tél. 06 40 15 15 33

■ Petite équipe en place depuis 5 ans, cherche 1 ou 2 partenaires pour chasser sur un territoire de 100 ha du côté Donon Vosgien. Plan de chasse cerfs, sangliers et chevreuils. Affût (plusieurs places de brame), approche et 6 journées de battues hivernales. 1400€. Gibier vendu. Pour plus de renseignements, 06 47 69 14 84 en soirée.

■ Recherche partenaire pour rejoindre petite équipe sud de Strasbourg. Faisans, canards, lièvres, lapins, chevreuils, sangliers. Prix de la part : 2000€. Tél. 06 10 19 42 43

■ Invite gratuitement chasseur avec chien de rapport pour passer du soir canards mercredi et vendredi. Tél. 06 81 97 31 00. Région Benfeld.

Chasse demande

■ Recherche action chasse de canard et autres en priorité sur le Rhin. Tél. 03 88 87 61 17 ou 06 85 63 83 77

■ Chasseur retraité cherche part de chasse maxi 50 km de Colmar. Mirador et battues (hors WK). Très bonne connaissance de la chasse, de son milieu et de sa gestion. Tél. 06 09 48 69 47

Pour tous vos imprimés publicitaires ou commerciaux

Depliants Affiches Catalogues Brochures Tracts...



Imprimerie
PARMENTIER



1, rue Gutenberg - Z.A. - 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03 88 96 31 69 - Fax 03 88 96 29 18 - info@imprimerie-parmentier.fr

www.imprimerie-parmentier.fr



CITROËN

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule

GARAGE ANDRÉ

L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM

Tél. 03 88 33 17 94

Email : andre.garage@wanadoo.fr



BIEN COUVERT ? CHASSEZ LE DOUTE EN CHOISSISSANT L'ASSURANCE DU CRÉDIT MUTUEL !

LA RÉPONSE À L'ASSURANCE OBLIGATOIRE :

- UN CONTRAT SIMPLE
- DES GARANTIES ESSENTIELLES
- VALABLE DANS TOUS LES PAYS DE L'U.E

Crédit  Mutuel

ARMURERIE
Buffenoir



STAND DE TIR DE 100M SUR PLACE POUR LE RÉGLAGE DE VOS ARMES

EXPÉRIENCE CHEZ HOLLAND & HOLLAND AND PURDEY

DÉPOT VENTE
ARMES NEUVES
RÉPARATION
FABRICATION
MONTAGE CROCHET



36, IMPASSE DE LA GARE - 67640 LIPSHEIM

TEL : 03 88 68 16 96

info@armurerie-buffenoir.fr - www.armurerie-buffenoir.fr